

Chers adhérents,

Suite au courrier que nous avons trouvé dans nos boîtes aux lettres, certains ont été interpellés par l'argument du gaz à Larchant comme avantage que l'on pourrait retirer de la présence d'une Unité de Méthanisation.

Pour rappel, est mentionné dans le courrier de Mr Girardot :  
*"Elle (l'Unité de Méthanisation) sera le seul moyen d'apporter le "gaz de ville" dans tous les foyers du village qui le souhaiteront".*

Le 25 novembre, dans l'Eclaireur du Gâtinais consacrant un dossier à la méthanisation, nous lisons:

*"Les porteurs de projet prévoient de raccorder le village de Larchant au gaz pour que les habitants profitent de ce biogaz."*

(voir ci-contre)

Le 28 novembre un de nos adhérents a donc interrogé la mairie à ce sujet.

Question par mail : *" Bonjour,  
Suite au courrier de Mr Girardot nous vantant les mérites de cette usine de méthanisation une question me taraude...Comment comptez vous faire pour nous faire bénéficier du gaz de ville comme il le prétend ?  
Installation ? Frais: à qui la charge ?  
Dans l'attente de votre retour. Cordialement "*

Réponse du 30 novembre, par mail : *"Bonjour,  
Comme pour le projet du méthaniseur, la mairie ne serait pas à l'origine de l'arrivée du gaz à Larchant .  
Du fait de l'installation d'un méthaniseur sur une commune qui apporte concomitamment un réseau principal de gaz, Gaz de France peut proposer de déployer son réseau au niveau communal si une enquête préalable de leur part confirme l'intérêt de la population pour s'y connecter.  
Pour cela il faudrait ensuite que le conseil municipal valide l'éventuel intérêt et approuve le lancement et le financement de la délégation de service publique.  
Le coût de l'ensemble des travaux serait à la charge de Gaz de France.  
Resteraient à financer par les particuliers comme pour l'eau et l'assainissement, le téléphone et la fibre un forfait pour les branchements individuels.  
Espérant avoir répondu à la question .Cordialement . Vincent Mével "*



**Remarque du CDASL: Si nous comprenons bien, un projet d'installation de réseau de gaz pour les particuliers de Larchant village ne relève en tout premier lieu que de la volonté de l'entreprise Gaz de France, si toutefois elle y voit son intérêt. Nous ne voyons pas comment les porteurs de projet peuvent faire de telles affirmations sans que GrDF (exploitant du réseau) n'ait fait son enquête auprès de la population et sans la validation du projet par la mairie...**

Notez par ailleurs qu'une nouvelle disposition concernant le gaz et les constructions neuves est annoncée (<https://www.ecologie.gouv.fr/re2020-nouvelle-etape-vers-future-reglementation-environnementale-des-batiments-neufs-plus>). Publié dans Les Echos le 24 novembre 2020:

**Les Echos**  
EXCLUSIF

## Le chauffage au gaz bientôt proscrit des logements neufs

La nouvelle réglementation environnementale aboutira à exclure le gaz des maisons neuves en France dès l'an prochain, et des logements collectifs à partir de 2024. Une révolution qui assombrit l'horizon des fournisseurs de gaz.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/exclusif-immobilier-le-chauffage-au-gaz-proscrit-des-maisons-neuves-des-2021-1267599>